



Formulaire de demande de solution de rechange

A- Identification du demandeur

En vigueur 24 janvier 2017
Modifié le 18 octobre 2017

<input type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Technologue <input type="checkbox"/> Consultant en normes <input type="checkbox"/> Entrepreneur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Autre	
Nom, prénom	Nom du client dans le cas d'une représentation professionnelle
Firme ou société	
Téléphone	Cellulaire
Courriel	

B - Description du bâtiment

Nom du bâtiment												
Adresse		Arrondissement/Ville	Code postal									
Année de construction	Année de modification	Nombre d'étages	Le bâtiment possède-t-il un intérêt patrimonial reconnu par un organisme ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui le nom de l'organisme : _____									
Usage principal du bâtiment												
A1	A2	A3	A4	B1	B2	B3	C	D	E	F1	F2	F3
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Usage secondaire du bâtiment												
A1	A2	A3	A4	B1	B2	B3	C	D	E	F1	F2	F3
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Spécifiez l'occupation principale : (restaurant, condominium, boutique, usine de travail du bois, entrepôt, etc.) _____												
Dans le cas d'un usage du groupe C « Habitation » ou B3 « Établissement de soins » : Nombre de logements _____ Nombre de chambres _____												
Dans le cas d'un usage du groupe A « Établissement de réunion » : Capacité d'occupation _____												

C - Caractéristiques en sécurité incendie du bâtiment

Canalisation incendie <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	RÉSEAU ALARME INCENDIE Système <input type="checkbox"/> Complet <input type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Aucun Type <input type="checkbox"/> Adressable <input type="checkbox"/> Conventionnel Signal <input type="checkbox"/> Simple <input type="checkbox"/> Double Alimentation d'urgence <input type="checkbox"/> Groupe électrogène <input type="checkbox"/> Accumulateurs
Type de construction <input type="checkbox"/> Combustible <input type="checkbox"/> Incombustible	
Bâtiment de grande hauteur <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Système de gicleurs <input type="checkbox"/> Complet <input type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Aucun	

F - Description de la problématique

Précisez le règlement et les articles ne pouvant être respectés.

Description de la ou des problématiques rencontrées. Conséquences si l'exigence ou les exigences étaient appliquées telles quelles. Dans le cas où la demande comporte plusieurs éléments, expliquez la problématique et les solutions proposées pour chacun des éléments.

G - Mesures proposées

Description et justification de la ou des solutions de rechanges proposées permettant d'atteindre le niveau de performance défini par les objectifs et les énoncés fonctionnels attribués aux solutions acceptables.

Document annexé à la présente

Photos Croquis, plans Autres

Dans le cas d'un format numérique, les documents ont été envoyés à l'adresse courriel suivante : _____

Définitions Groupes d'établissement

Les définitions ci-dessous visent à faciliter la compréhension de la demande de « Solution de rechange ».

A - Établissement de réunion

Bâtiment, ou partie de bâtiment, utilisé par des personnes rassemblées pour se livrer à des activités civiques, politiques, touristiques, religieuses, mondaines, éducatives, récréatives ou similaires, ou pour consommer des aliments ou des boissons.

B - Établissement de soins

Bâtiment, ou partie de bâtiment, où des soins sont offerts aux résidents hébergés ou bâtiment ou partie de bâtiment occupé par une résidence privée pour aînés.

Établissement de traitement

Bâtiment, ou partie de bâtiment, où des traitements sont fournis.

Établissement de détention

Établissement dans lequel les résidents sont empêchés ou incapables d'évacuer vers un lieu sûr sans aide en raison de mesures de sécurité hors de leur contrôle.

C - Habitation

Bâtiment, ou partie de bâtiment, où des personnes peuvent dormir, sans y être hébergées en vue de recevoir des soins ou des traitements, et sans y être détenues.

D - Établissement d'affaires

Bâtiment, ou partie de bâtiment, utilisé pour la conduite des affaires ou la prestation de services professionnels ou personnels.

E - Établissement commercial

Bâtiment, ou partie de bâtiment, utilisé pour l'étalage ou la vente de marchandises ou de denrées au détail.

F - Établissement industriel

Bâtiment, ou partie de bâtiment, utilisé pour l'assemblage, la fabrication, la confection, le traitement, la réparation ou le stockage de produits, de matières ou de matériaux.

F1 Établissement industriel à risques très élevés

Établissement industriel contenant des matières très combustibles, inflammables ou explosives en quantité suffisante pour constituer un risque particulier d'incendie.

F2 Établissement industriel à risques moyens

Établissement industriel non classé comme établissement industriel à risques très élevés, mais dont le contenu combustible par aire de plancher est supérieur à 50 kg/m² ou 1200 MJ/m².

F3 Établissement industriel à risques faibles

Établissement industriel dont le contenu combustible par aire de plancher est d'au plus 50 kg/m² ou 1200 MJ/m².

Solution de rechange : Une conception, un procédé de construction, l'utilisation d'un matériau ou d'un équipement qui diffère de la réglementation (des solutions acceptables de la division B), peut être considéré comme une « solution de rechange ».

Le requérant doit faire la démonstration que la solution de rechange proposée atteint le niveau de performance défini par les objectifs et les énoncés fonctionnels attribués aux solutions acceptables.

La possibilité de recourir aux solutions de rechange n'est pas une tolérance ou une dérogation permettant d'éviter la conformité à la réglementation. Toute demande qui ne repose pas sur des motifs valables ou qui ne permet pas d'atteindre les objectifs de la réglementation sera refusée.

J | M | A

ACHEMINEMENT DE LA DEMANDE

Veuillez faire parvenir votre demande à l'adresse suivante :

<sim.reglementation@ville.montreal.qc.ca>

Pour des renseignements supplémentaires, composez le 514 872-3800.



Aide-mémoire concernant la liste des documents à joindre

Solution de rechange

- Le formulaire de requête est dûment rempli;
- Fournir une lettre de procuration ou un document du propriétaire mandatant une personne à déposer la requête en son nom (lorsque requis);
- L'édition du code utilisée (et applicable) en référence est identifiée;
- La proposition des mesures temporaires, assurant la sécurité des personnes et des biens jusqu'à la réalisation des travaux, accompagne la requête (lorsque requis);
- Les plans et devis sont inclus à la demande, incluant le plan d'implantation, (lorsque requis);
- Fournir la démonstration que la solution proposée atteint les objectifs du Code avec le même niveau de performance;
- Rapport d'expertise inclus (lorsque requis);
- Fournir une analyse et une évaluation complète de la solution de rechange;
- Liste des documents soumis, rapport sur la conception, calculs, modélisation / plan de sécurité incendie, rapports d'essais, antécédents, évaluation de scénarios d'incendie, codes et normes de substitution, dessins, etc. (facultatif);
- Identification des dispositions pertinentes de la division B du Code;
- Confirmation des objectifs et des énoncés fonctionnels pertinents;
- Consultation des énoncés d'intention (facultatif);
- Liste des sections pertinentes des normes incorporées par renvoi; et
- Fournir des renseignements sur toute exigence d'entretien ou d'exploitation spéciale, y compris toute exigence liée à la mise en service d'un composant, nécessaire afin que la solution de rechange soit conforme au CNPI une fois le bâtiment ou l'installation construit.

Le Service de sécurité incendie de Montréal se réserve le droit d'exiger un certificat de conformité signé par un professionnel une fois les travaux terminés.